



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 06 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un et le six juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Etaient excusés : Mme CHAMALBIDE Corinne, M. GOICOECHEA Iñaki,
A été nommée comme secrétaire de séance : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 02 juillet 2021

Date d'affichage : 02 juillet 2021

DECISION N° 1 CONVENTION DE PARTENARIAT DE DEBIT DE BOISSON TEMPORAIRE AVEC LE COMITE DES FETES POUR L'ANNEE 2021

Nomenclature : 6.1.2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat annuelle est passée entre le Comité des Fêtes et la commune afin de prévenir tous les risques liés à des phénomènes d'alcoolisation massive à l'occasion des fêtes locales. Le respect des clauses de la convention permettra d'accorder une dérogation d'ouverture du débit de boissons jusqu'à 4 heures au Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention de partenariat pour l'année 2021.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2021 avec le Comité des Fêtes et à engager toutes démarches nécessaires à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 22/07/2021

Reçu en préfecture le 22/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216404368-20210706-20210706D1-DE

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre
extrait certifié conforme

OSSES, le 21 juillet 2021

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 22/07/2021

Et après transmission en sous-préfecture le 22/07/2021

